

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DVD 146 Aménagement des espaces publics du site de l'Hôpital Broussais (14^{ème}). Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à 16, R.123-1 à 23 et L.126-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-16, R.123.23-2 et R.300-1 et R.300-2 ;

Vu la délibération 2003 DU 0139 N°1 du Conseil de Paris en date des 7, 8 et 9 juillet 2003 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement de voirie du site de l'Hôpital Broussais (14^{ème}) ;

Vu le projet de délibération 2005 DVD 002 et 2005 DU 008 du Conseil de Paris en date des 7 et 8 février 2005 approuvant le bilan de la concertation et le programme de l'opération et le principe et les modalités de passation du premier marché de maîtrise d'œuvre technique relatif à l'aménagement de voies publiques sur le site de l'hôpital Broussais (14^{ème}) ;

Vu la délibération DU 2004 du 2 février 2004 approuvant le Grand Projet de Renouveau Urbain Plaisance Porte de Vanves ;

Vu la délibération 2001 DAU 106 des 22 et 23 octobre 2001 approuvant les objectifs et modalités concertation de la procédure d'élaboration du PLU de Paris ;

Vu la délibération 2005 DU des 31 janvier et 1^{er} février 2005 portant bilan de la concertation préalable à l'arrêt du PLU de Paris ;

Vu la délibération des 12 et 13 juin 2006 approuvant le PLU de Paris, notamment les orientations d'aménagement du secteur Plaisance / Porte de Vanves ;

Vu la délibération 2010 DU 28 - 2010 DVD 42 votée lors du Conseil de Paris du 29 et 30 mars 2010 portant sur l'approbation du programme et des principes d'aménagement ainsi que sur le principe et des modalités de passation du second marché de maîtrise d'œuvre technique relatif à l'aménagement des espaces publics dans le site de l'hôpital Broussais (14^{ème}) ;

Vu la délibération 2010 DAJ 10 des 5 et 6 juillet 2010, attribuant le marché au groupement SETEC TPI (mandataire) / Lieu-Dit paysagistes et urbanistes (devenu OIKOS en septembre 2010) / Philippe Villien ;

Vu la délibération 2011 DVD 22 en date des 6 et 7 février 2012 approuvant l'intérêt général de l'aménagement et adoption de la déclaration de projet relative à l'aménagement des espaces publics sur le site de l'ancien hôpital Broussais (14^{ème}) ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation la passation et la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics du site de l'hôpital Broussais à Paris 14^{ème} passé avec le groupement SETEC TPI (mandataire) / OIKOS / VILLIEN Philippe ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 19 novembre 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°1 marché n°20101370003161 de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics du site de l'hôpital Broussais à Paris 14^{ème} passé avec le groupement SETEC TPI (mandataire) / OIKOS / VILLIEN Philippe annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61 000-99-020 du budget d'investissement de la Ville de Paris.